

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2002)
Heft: 1

Artikel: Un forum pour la génération des aînés
Autor: Seifert, Kurt / Repond, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

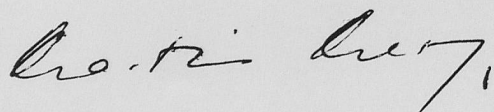
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Notre pays vient de franchir un pas décisif s'agissant des personnes âgées. Il existe désormais un Conseil suisse des aînés (CSA) tout ce qu'il y a de plus officiel et Pro Senectute s'en réjouit et formule ses meilleurs vœux de succès à tous les nouveaux membres, suppléants et suppléantes élus, dans les tâches importantes qui les attendent.

A priori, il ne coule pas de source que les deux grandes structures faîtières suisses qui chapeautent les associations de défense des intérêts des seniors se soient mises d'accord sur ce projet ambitieux, car leurs membres ne partagent pas forcément les mêmes sensibilités sur les grands sujets de société. C'est d'autant plus heureux que l'ancienne génération va désormais pouvoir s'exprimer d'une seule voix et mieux s'affirmer dans le débat politico-social. Il est fondamental que la génération des aînés dispose aujourd'hui d'une plate-forme en vue pour faire connaître et faire partager ses propositions et ses réflexions.

Même si le préfixe latin «pro» dans le nom de notre fondation signifie littéralement «pour», nous l'avons toujours interprété, au cours de notre longue histoire, en lui donnant aussi le sens de la préposition «avec». Si Pro Senectute existe bel et bien pour les personnes âgées, la fondation cherche à réaliser ses objectifs AVEC les personnes âgées.



Martin Mezger

Directeur de Pro Senectute Suisse

L'air du temps

Un forum pour la génération des aînés

Depuis peu, la Suisse s'est dotée d'un conseil des aînés qui doit favoriser la participation des seniors et défendre leurs intérêts. Il est né grâce à la collaboration des associations d'aînés et à l'appui de la Confédération.

La présence de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss lors de l'assemblée constitutive du Conseil suisse des aînés, à la fin novembre de l'an dernier, témoigne de l'importance que la Berne fédérale attache à cet organisme. Dans son message, Mme Dreifuss explique qu'il est «légitime que les aînés s'organisent pour défendre leurs intérêts et exprimer leurs besoins. Et il est essentiel que cette fonction ne soit pas exercée uniquement par des experts mais par les personnes directement concernées.»

C'est surtout en 1999, à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, que le désir des seniors de pouvoir débattre ensemble de toutes les questions qui les concernent s'est publiquement manifesté. La «Landsgemeinde des aînés» de l'Association suisse des aînés et des rentiers (ASAR), ainsi que la «Session des aînés» de la Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) se sont mobilisées, afin de renforcer la participation de la génération des aînés.

Une solution de droit privé

En premier lieu, les deux organisations devaient élaborer un concept commun. Leur souhait de créer un organe consultatif similaire aux commissions fédérales pour la jeunesse ou pour les questions familiales n'a pas pu se concrétiser, le Département fédéral de l'intérieur préférant une forme politiquement moins contraignante. Finalement, on a opté

pour la solution suivante: les deux associations ont fondé le Conseil suisse des aînés (CSA) comme une simple société de droit privé. La conseillère fédérale a garanti son soutien: le CSA bénéficie d'une contribution financière de l'AVS, via Pro Senectute.

Le Conseil des aînés se compose de seize membres et de seize suppléantes et suppléants (chaque fois huit de l'ASAR et huit de la FARES). En outre, chaque association désigne une personne à la coprésidence. Les membres, les suppléantes et les suppléants sont élus pour quatre ans, la coprésidence pour deux ans. Une réélection est possible dans les deux cas. Le plenum est l'organe suprême du CSA: il élit un comité directeur qui gère les affaires conjointement avec la coprésidence. Le secrétariat du CSA est confié à Pro Senectute Suisse (SSR-CSA, Case postale, 8027 Zurich, Tél. 01 283 89 99, Fax 01 283 89 80, mail ssa-csa.info@pro-senectute.ch).

Le programme de travail

Dès le début apparaissent, dans les grandes

lignes, les tâches que le CSA est disposé à assumer. C'est ainsi qu'il se propose d'élaborer une «Charte des aînés», de prendre position sur les droits fondamentaux des patientes et des patients, de définir les droits des personnes résidant en EMS, de se prononcer sur les questions de l'âge et de la migration, de formuler son point de vue concernant la révision du droit de la tutelle. On songe également à une étude qui détermine si les personnes âgées représentent uniquement un facteur de coûts.

Par la suite, le CSA se penchera sur d'autres thèmes tels la rationalisation et le rationnement dans le système des soins, ou encore l'imposition des rentières et rentiers – en particulier les bénéficiaires des prestations complémentaires – par la Confédération et les cantons.

De plus, le Conseil suisse des aînés a l'intention de se prononcer sur la nouvelle législation relative à la formation professionnelle et notamment sur son influence dans le secteur du personnel des EMS et des soins à domicile.

kas/jr



Walter P. Seiler, coprésident,
en conversation avec Ruth Dreifuss

Les membres titulaires et suppléants du CSA

Voici, par ordre alphabétique, les personnes qui forment le CSA - les associations sont abrégées comme suit: FARES = F; ASAR = A; «M» signifie membre, «S» suppléant(e)-: Karl Aeschbach, Aeugst ZH (F/M); Margrit Annen-Ruf, Lucerne LU (A/M); Ruth Banderet, Bâle BS (F/M); Anna Maria Bertossa, Roveredo TI (F/S); Edmée Buclin, Sion VS (F/M); Edmond E. Bürgi, Oberlunkhofen AG (A/M); Georges Chassot, Bernex GE (A/S); Andreas Couvoisier, Baden AG (A/M); Carla Dahinden, Lucerne LU (F/S); Verena Dahms, Bâle BS (A/M); Vital Darbellay, Martigny VS (F/S); Kurt Engelbrecht, Lupsingen BL (A/M); Hans Rudolf Enggist, Baar ZG (A/M); Angeline Fankhauser (F/ présidente pour l'année 2002); Walter Fricker, Erlinsbach AG (A/S); Serge Ganz, Wädenswil ZH (F/S); Hedy Holliger, Birsfelden BL (F/M); Fritz Kaeser, Genève GE (F/M); Herbert B. Kaestner, Anières GE (A/M); Marie Therese Larcher, Uitikon-Waldegg ZH (F/M); Franz Meyer, Dornach SO (A/S); Klara Reber, Winterthur (A/M); Peter Rothacher, Aarau (A/S); Romano Rossi, Giornico TI (F/M); Eliane Santini, Lausanne VD (F/S); Arthur Scherler, Arlesheim BL (A/S); Hans Schoch, Winterthur (A/S); Walter P. Seiler, Berne BE (A/ président adjoint pour l'année 2002); Willy Tinguely, Confignon GE (F/M); Margrit Trüb, Zurich ZH (F/S); Walter Weber, Zumikon ZH (F/S); Ernst Widmer, Bolligen BE (F/S); Arthur Züger, Wangen-Nuolen SZ (A/S); Hans Caspar Zürcher, Esslingen ZH (A/S).